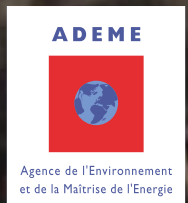




# COMPOSTAGE DOMESTIQUE, une idée fertile pour des déchets utiles

*Réduire les déchets*  
*Optimiser les circuits*  
*Diminuer les transports*  
*Agir en éco-citoyen*  
*Développer les biodéchets*



Qu'est ce que



Pour vous élu, la gestion des déchets de vos administrés est une priorité. Avec le compostage domestique et plus généralement, la gestion domestique, vous avez une solution pour diminuer leur flux et leur coût.

## ...le compostage domestique ?

**Compostage** : processus de transformation aérobie des biodéchets\* en un produit fertilisant appelé compost.

**Compostage domestique** : compostage par les ménages eux-mêmes de leurs biodéchets (déchets de cuisine et de jardin).

### > Une filière à part entière

Incinérer, enfouir en installations de stockage ou composter sur un site centralisé les biodéchets, engendrent des trajets (émissions de gaz à effet de serre), nécessitent de la main-d'œuvre et des infrastructures lourdes... donc des **coûts élevés**.

Pourquoi poursuivre dans cette voie, alors qu'à partir des biodéchets chaque particulier peut produire, chez lui, un compost fertile pour les sols ?

Le compostage domestique peut concerner de **nombreux biodéchets** :

- Déchets verts : tailles, tontes, feuilles, fleurs fanées...
- Déchets de cuisine : déchets de préparation et restes de repas (épluchures, légumes, fruits...)
- Papiers : serviettes et mouchoirs en papier utilisés...

A la différence des autres filières de gestion des déchets, le compostage domestique n'exige pas d'équipements particuliers, mais plutôt **un savoir-faire**. Il peut se pratiquer simplement, **en tas ou dans un contenant** : composteur auto-construit ou acheté dans le commerce. C'est pourquoi, le développement de la filière dépend avant tout de la capacité des collectivités et des personnes accompagnant la démarche, à transmettre durablement ce savoir-faire auprès du maître d'œuvre : le particulier.

Dans cet objectif, les collectivités doivent mener des **actions de sensibilisation, d'information, de communication et de formation**. Des actions d'autant plus **nécessaires** qu'un compostage mal conduit peut produire des nuisances et des pollutions, et ne pas aboutir à la production d'un **compost de qualité**. Il est donc essentiel, pour les collectivités de prévoir un système d'accompagnement des particuliers, basé sur les **compétences** de personnes référentes de type guides ou maîtres composteurs.



\* Déchets biodégradables solides

Une action pour tous



## ...des enjeux pour chacun

Les biodéchets des ménages (hors papier-carton) représentent près du tiers des ordures ménagères et une part importante des déchets verts déposés en déchèteries. Le compostage domestique permet le retour au sol de ces matières organiques et contribue à réduire les flux entrant en usines d'incinération ou en installations de stockage des déchets.

### > Du côté des collectivités

**Gérer les déchets des ménages pour une collectivité, c'est aujourd'hui concilier la maîtrise :**

- D'une production en augmentation constante,
- De coûts de collecte et de traitement très élevés,
- Du risque de pénurie d'installations de traitement (dans certains départements).

Le compostage domestique présente **un enjeu quantitatif important :**

- Pour un nouveau foyer pratiquant le compostage domestique, la diminution de la poubelle peut représenter jusqu'à 100 kg/habitant/an.
- Pour une collectivité où 30 % des foyers ont adopté le compostage domestique, le flux des ordures ménagères peut être réduit de 10 % en poids.

Le compostage domestique est un **dispositif économiquement intéressant :**

il permet d'obtenir une réduction des coûts, tendancielle grandissante, du traitement des ordures ménagères résiduelles. Il contribue donc à une bonne maîtrise des coûts de gestion des déchets pour la collectivité.

**Le compostage domestique participe aux objectifs nationaux et locaux de réduction de la production des déchets ménagers.**

Le compostage domestique permet aux collectivités d'engager avec les ménages **une vraie relation de confiance**. Qualité du dialogue instauré avec les habitants, nette diminution de certains flux gérés collectivement, amélioration du tri à la source... sont notamment soulignés par les collectivités.

Par ailleurs le compostage domestique favorise **le développement d'associations locales d'éducation à l'environnement**.

### > Du côté des particuliers

Le compostage domestique emporte **l'adhésion et la satisfaction des ménages** : leur geste citoyen est récompensé par la production de compost, gratuit, à domicile. Ce fertilisant naturel est particulièrement apprécié des jardiniers pour les potagers, jardins d'agrément ou plantes en pot.

Le compostage domestique est **une démarche éco-citoyenne**. Il favorise la responsabilisation des ménages vis-à-vis de leur production de déchets. On peut ainsi noter que la pratique du compostage domestique s'accompagne en général d'une amélioration du tri à la source des matériaux recyclables.

L'animation mise en place notamment par le biais des maîtres et guides composteurs, développe et renforce **les relations de proximité**.

Le compostage domestique s'inscrit dans une dynamique de **"gestion domestique des biodéchets"** : c'est-à-dire tout ce que les ménages peuvent faire eux-mêmes dans de bonnes conditions, pour prévenir la production de ces déchets et gérer ceux qu'ils produisent (tontes qu'il est possible de laisser sur les gazons, plantation d'essences d'arbres et arbustes à croissance lente, utilisation de tailles broyées et feuilles mortes en paillage, brûlage de tailles en foyers, alimentation d'animaux domestiques ou d'élevage...).

# Le compostage domestique



Une mise en place simple, essentiellement portée par des actions de communication

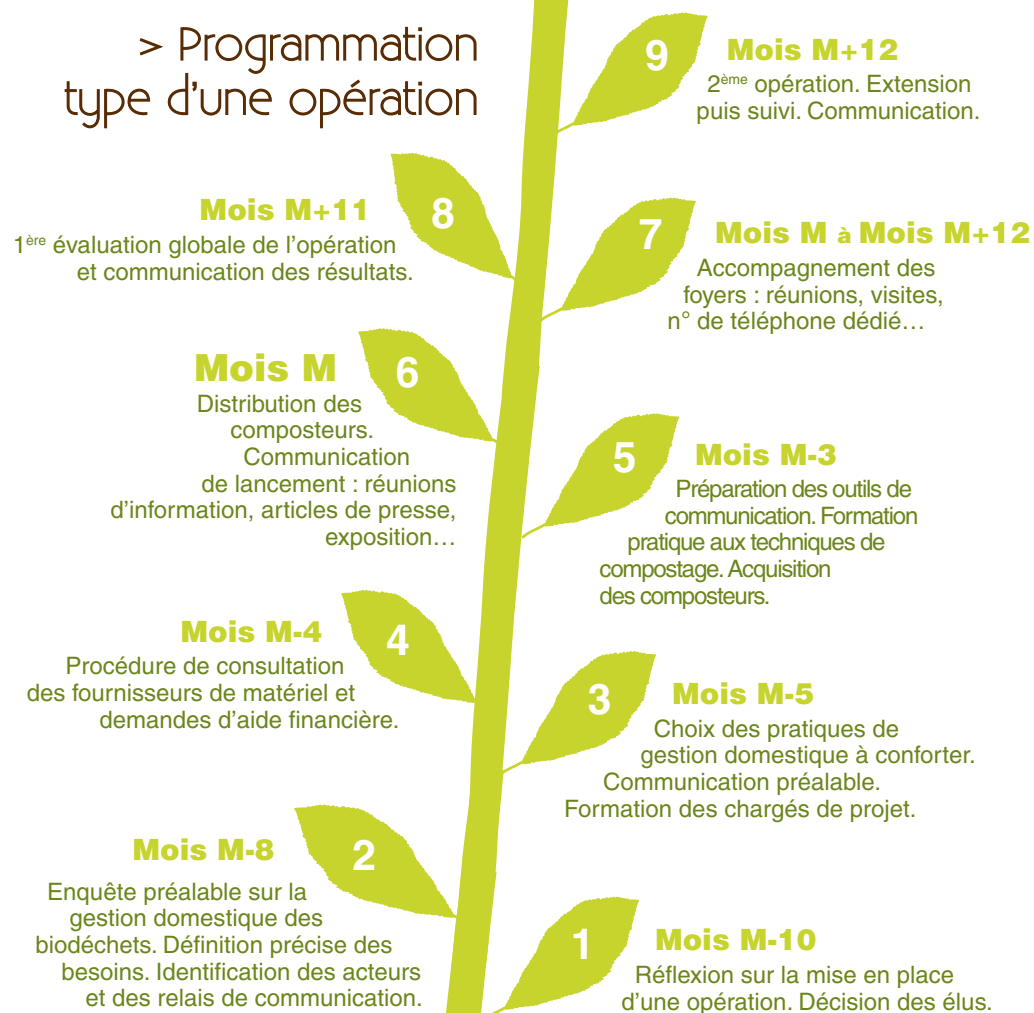
> **Coût** : outre les frais d'équipements, il existe des frais liés aux enquêtes et à leur suivi, à la communication et à la formation.

> **Retour sur investissement** : évalué pour chaque opération, le temps de retour sur investissement dépend de nombreux paramètres, mais se situe d'une manière générale à moyen terme (3 à 8 ans).

> **Partage d'expériences** : d'année en année, le partage d'expériences probantes se renforce, s'accompagnant d'une capitalisation d'informations et de données techniques et financières.

## ...pour toutes les collectivités

> Programmation type d'une opération



En France, **5 millions de ménages** pratiquent traditionnellement le compostage, le plus souvent en tas. Promouvoir le compostage domestique, c'est aussi conforter ces ménages dans leurs pratiques.

# Une politique nationale volontariste *pour donner un nouvel élan à la gestion des déchets*

## > Responsabiliser les particuliers sur leur production de déchets

Ce principe défini dans la circulaire du 25 avril 2007, préside à la définition des nouvelles orientations de la gestion des déchets.

Aujourd'hui, **chaque habitant produit** environ 1 kg d'ordures ménagères par jour, soit **360 kg par an**. 13 % sont collectés sélectivement en vue d'un recyclage, 6 % font l'objet d'un traitement biologique collectif et les 81 % restant, soit 295 kg par habitant et par an, sont incinérés ou enfouis.

L'objectif fixé par les pouvoirs publics est de réduire les quantités de déchets ménagers orientées vers l'incinération et le stockage, afin qu'ils ne représentent plus que **250 kg/habitant/an en 2010** et **200 kg/habitant/an en 2015**.

**Pour atteindre cet objectif, deux priorités sont définies :  
la réduction à la source de la production de déchets  
et le développement du recyclage.**

## Une filière en pleine expansion

- Entre 1992 et 2006, près de 500 collectivités locales ont mené des opérations de promotion du compostage domestique.

- Déjà plus de 800 000 composteurs ont été distribués en France et financés partiellement par l'ADEME.

- **Le Plan National de Soutien au Compostage Domestique** a pour ambition d'amener chaque année, 100 000 nouveaux foyers à pratiquer le compostage domestique. Parmi l'ensemble des opérations mises en place par les collectivités, 40 opérations exemplaires vont être mises en exergue parmi lesquelles 10 opérations pilotes feront l'objet d'un suivi particulier. Des outils de communication accompagnent ce plan.



# A titre d'exemples

## En Loire-Atlantique

Pour une opération menée en 2006 par **Nantes Métropole**, sur un secteur urbain pavillonnaire de **11 680 foyers**, les résultats suivants ont été constatés, un an après la distribution gratuite de composteurs :

- taux de dotation en composteurs : **52,7 %** soit **6 161 foyers** équipés,
- **baisse** des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés : **6 % sur 12 mois** pour un quartier équipé à **48 %**
- **réduction de 7 %** des apports de déchets verts à la déchèterie, **sur une année**.

## En Vendée

Pour 12 collectivités engagées dans une opération de promotion du compostage domestique, **le taux d'équipement moyen était de 30 %** mi 2005. **Une baisse moyenne de 8 %** a été enregistrée sur les ordures ménagères résiduelles et **de 5 %** sur les tonnages globaux de déchets ménagers.

Sur une commune du Syndicat Mixte du Sud-Est Vendéen, avec un **taux d'équipement proche de 100 %**, la baisse des ordures ménagères résiduelles due au compostage domestique est de **55 kg/habitant/an**.

## En Eure et Loir

Le SYROM de la région de Dreux a effectué un test de dotation gratuite de composteurs domestiques dans **2 communes volontaires**. Grâce à la motivation des élus et aux actions intensives de communication, **le taux d'équipement** en composteurs a atteint environ **50 %** des foyers de ces communes, un an après le lancement de l'opération.

Le pesage comparatif des ordures ménagères (1 an après) a révélé qu'un foyer équipé d'un composteur, présente à la collecte des ordures ménagères résiduelles, des poubelles moins lourdes : - **32 %** à Berchères et - **42 %** à Ouerre.

Par extrapolation des réductions observées des tonnages d'ordures ménagères, le temps de retour sur investissement (hors assistance) est de **1,5 année**.

Pour en savoir plus, contactez votre délégation régionale ADEME :  
**www.ademe.fr**



### L'ADEME, en bref...

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

